

<p align="center">PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du vendredi 1 juillet 2016</p>
--

Présents :

ALVES PIRES Alcino
BELRHITI Catherine
BENSALAH
Abdelkader
BOBILLIER Jean-Paul
BOULET Philippe
BOUZRAR
Maryvonne
BUI XUAN Yves
CHEREAU Franck
CHEVALLIER Michel

DALLERAC Francis
DIDIER Francis
DUMONT Gamra
FERACCI Jean-Michel
GEORGEON Alain
JULHE Jean-Louis
LAUFFENBURGER
Patrick
LAURENCE Bernardina
MARMION Chantal

MARTINEZ Francisco
ORTEGA Raphaël
PACCOUD Roger
PERONNET Dominique
PONTABRI Pierrette
PUVELAND Hervé
RAVASSAUD
Raymond
VENET Gilles

Absents excusés :

BUI Michel, ROMAN Franco, COUSINIE Thierry, SUDORRUSLAN Rachel

Membre de droit : NAVARRO Corinne.

Ouverture de la Séance par le Président à 17h10

1- ALLOCUTION DU PRESIDENT

Un point sur les échéances internationales olympiques pour le karaté est présenté le Président.

Le calendrier est le suivant :

- Le 3 août prochain, la session du CIO réunie à Rio votera pour valider l'ajout des sports additionnels proposés par le comité d'organisation des JO de Tokyo 2020, parmi lesquels figure le karaté ;
- Le 13 septembre 2017, la session du CIO qui se réunira à Lima décidera de la ville hôte des JO 2024 et de l'ajout éventuel de disciplines au programme.

La FFKDA a, dans cette optique, fait le choix de devenir partenaire du comité d'organisation de Paris 2024 (soutien financier de 50K€).

La prochaine réunion du Conseil d'Administration devra finaliser les propositions à réaliser lors de l'assemblée générale extraordinaire. Elle se tiendra le mercredi 24 août au siège fédéral.

2- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} AVRIL 2016

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2016.

3- PROJET DE REFORME STATUTAIRE / DECOUPAGE TERRITORIAL

Une Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée le 10 septembre 2016 pour modifier les statuts fédéraux. Suite à la réforme territoriale étatique, les ligues actuelles ne peuvent pas perdurer en l'état. La Fédération a donc fait au Ministère des Sports la proposition de maintenir ces structures avec la dénomination de zone interdépartementale. Ces structures n'auront plus de représentativité vis-à-vis des collectivités publiques. Cela oblige la fédération à avoir l'ensemble des représentants des clubs élus au niveau départemental. Il en est de même pour les nouvelles grandes régions dont les représentants seront élus par des représentants des clubs (élus au niveau départemental).

Il n'y aura par contre aucun changement pour l'Île de France car ce sont des départements qui avaient des prérogatives de ligues.

Ces modifications créent 2 contraintes :

- Le nombre de représentants qui vont élire les membres du conseil d'administration des nouvelles ligues régionales
- L'augmentation du nombre de représentant des clubs au niveau fédéral (passage à environ 250).

Le nombre de représentants par département dépend du nombre de licenciés avec une limite fixée à 5 par département. Ce nombre n'est pas suffisant pour composer l'assemblée générale des nouvelles régions car il y a trop peu d'écart entre le nombre d'électeurs et le nombre de membres.

Il est proposé d'ajouter 2 personnes par département, qui accéderont à l'assemblée générale de la grande région mais pas à l'AG fédérale.

Une question est posée sur la date à laquelle la modification statutaire devrait se faire au niveau départemental.

Le Président informe qu'idéalement cela devra être fait avant la constitution de la grande région.

Il est proposé d'envoyer un projet dans ce sens au Ministère pour avis.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4- BILAN FINANCIER DES CHAMPIONNATS D'EUROPE 2016

Malgré la défaillance de la société Ev3nt, prestataire en charge de la partie hébergement, avec laquelle nous sommes en litige suite au dépassement de 90 000€ sur la facture du Belambra, et au vu des éléments en notre possession à ce jour, nous ne dépassons pas les prévisions budgétaires votées en Assemblée Générale.

5- SITUATION FINANCIERE ET PREVISION AU 31 AOUT 2016

Au vu de nos connaissances actuelles et des éléments que nous possédons, la tendance du résultat est à l'équilibre.

6- TRAVAUX POUR LE NOUVEAU LOCAL DU SIEGE FEDERAL – SECRETARIAT IDF

Les travaux se poursuivent dans le nouveau local loué par la Fédération dont la livraison est prévue pour le 1^{er} septembre 2016.

Celui-ci comportera :

- Trois grands bureaux pour la nouvelle ligue régionale de l'Île de France
- Une salle de réunion de 80 m²

Un accès direct vers la fédération sera également réalisé.

L'achat du vide sous la salle de réunion a été voté par l'AG du syndic. Cet investissement de 60 k€ permettra l'augmentation de la surface du siège fédéral de 60m².

7- INTERVENTION DE LA DIRECTRICE TECHNIQUE NATIONALE

La directrice Technique nationale rappelle qu'un courrier a été envoyé en juin au sujet des ETR.

Un retour sur les championnats d'Europe de Montpellier est fait par la DTN qui insiste sur la réussite exceptionnelle de l'Equipe de France, notamment sur le plan sportif avec 11 médailles dont 6 titres. Elle précise que la réussite sportive s'est accompagnée d'un comportement exemplaire de l'Equipe de France.

La liste des sélectionnés en Equipe de France pour les Championnats du Monde de Linz est presque connue car une grande partie du collectif Europe sera reconduit. Seules quelques modifications seront apportées.

Par ailleurs, l'organigramme de la Direction Technique Nationale va être modifié pour s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles recrues.

8- COMMUNICATION ET REVUE FEDERALE

Le projet d'inclusion d'un webzine sur le site internet fédéral en remplacement du magazine « Officiel Karaté Magazine » progresse. Plus d'informations sur ce sujet seront communiquées lors du prochain Conseil d'Administration.

9- DOSSIER CONTENTIEUX

Il existe actuellement deux dossiers contentieux majeurs :

- Print platinum :

Comme cela a déjà été présenté, il s'agit d'un ancien prestataire qui assurait la maintenance des copieurs. Actuellement le dossier est entre les mains d'un mandataire ad-hoc nommé par la présidente du TGI de Nanterre. Celui-ci essaie d'obtenir un accord amiable entre les parties avant le déclenchement éventuel d'une procédure contentieuse.

- Multi-contrôle :

L'avocat adverse a demandé un report. Le dossier est toujours en cours d'échanges d'écritures.

10- RAPPORT SUR L'ACTIVITE DES ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS

Le représentant des arts martiaux vietnamiens informe que la nouvelle et non officielle fédération des arts martiaux vietnamiens poursuit son développement, ce qui peut devenir préjudiciable pour la fédération

11- RAPPORT SUR LE KARATE FULL CONTACT

Le Karaté full contact enregistre une progression de ses licenciés. La fédération réalise les investissements nécessaires quant au développement de la discipline.

12- RAPPORT SUR LEWUSHU

Le Wushu compte actuellement environ 16000 licenciés. Près de 10 compétitions ont été organisées cette année, regroupant environ 2600 compétiteurs.

Les perspectives de développement se situent au niveau du qi-gong et des enfants.

L'accent sera mis sur la structuration des grades et des passages de grades.

13- QUESTIONS DIVERSES

M. Georgeon demande si la Fédération a reçu des informations sur l'organisation d'une compétition handi-karaté lors des championnats du Monde de Linz comme cela avait été le cas en 2014, et si une délégation française y sera présente.

La Fédération a été informée de l'organisation d'une compétition mais n'a pas encore reçu de précision de la part de la WKF. Il est décidé que 4 athlètes français pourraient faire partie du déplacement, en fonction du retour de la WKF.

M. Bui Xuan informe le conseil d'administration que l'ensemble des documents de rentrée envoyés aux clubs a été envoyé en copie aux Présidents de Ligues et de Comités Départementaux.

Aucune autre question diverse n'étant formulée, la réunion du conseil d'administration se termine à 20h00.

Le Président
Francis DIDIER

Le Secrétaire Général
Alcino ALVES PIRES